

### Rendre l'Europe aux citoyens

Le 7 juin, des millions d'Européens sont appelés aux urnes pour élire un nouveau Parlement européen. Un vote préparé puis vraisemblablement analysé au travers du prisme de la sanction, de l'abstention et du rejet. Comme tout ce qui touche à l'Europe. Comme ce fut le cas en France, en 2005, avec le rejet du projet de constitution européenne... Vote sanction des politiques nationales ou vote sanction des politiques européennes ? Abstention par peur, par rejet ou par méconnaissance ? Des questions dont les réponses ne sont jamais claires mais généralement partisanses.

Alors peut-être est-il temps de faire en sorte que les citoyens aient le choix : de voter – ou pas –, en conscience, et en rapport avec les enjeux européens. Et pour ce faire, de les informer, de leur permettre de s'impliquer et de leur proposer un projet qui les concerne.

#### C'est la « faute à l'Europe »...

L'Europe abstraite, toute-puissante, intransigeante et contraignante, notamment dans les secteurs touchant à l'économie... C'est en tout cas ce que nous expliquent les gouvernements qui renvoient la responsabilité sur l'Europe dès qu'il est question de contraintes économiques et financières.

Une réalité qu'il est toutefois important de préciser. Tout d'abord, de l'environnement à la famille, en passant par la santé, l'emploi, les transports..., aucun sujet de société « n'échappe » au traitement européen, qui impacte souvent directement notre quotidien... En outre, si les textes, décisions et mesures pris au niveau européen s'imposent aux Etats, directement ou par transposition dans le droit national, « contraintes » ne vaut pas toujours « désagrément », pour le citoyen en tout cas ! Ainsi l'Etat français a-t-il été obligé en 2005 de transposer une directive européenne concernant la non-discrimination dans l'emploi...

Informers les citoyens du rôle de l'Europe commence donc par reconnaître son réel pouvoir sur les politiques nationales, dans tous les domaines, et expliquer de façon « juste » en quoi elle intervient directement sur notre quotidien.

Informers et non désinformer, c'est-à-dire éviter de se déresponsabiliser par des discours malhonnêtes en jouant la carte de « l'Europe-repoussoir » ou de « l'Europe-échappatoire », selon l'humeur étatique...

#### De la technocratie à l'expertise citoyenne !

L'Europe décide donc. Avec des procédures complexes, des textes « inaccessibles ». Et plus de la moitié de notre législation est aujourd'hui d'origine européenne.

Vouloir influencer sur une politique demande donc aujourd'hui de la part des citoyens et des corps intermédiaires

de ne plus seulement s'adresser à son propre gouvernement mais à Bruxelles... Encore faut-il en avoir conscience.

Toutefois, en parallèle, l'Europe doit aussi permettre l'expression de chacun et entendre des experts... de la vie quotidienne, c'est-à-dire la société civile. Il est urgent qu'elle leur accorde une place dans le dialogue si on veut que les citoyens européens lui accordent un minimum de crédibilité et de confiance, mais aussi si on veut que cette organisation politique fonctionne et soit représentative. Et une possibilité existe, par exemple avec la méthode ouverte de coordination au sein de l'Union européenne (MOC) développée par le Conseil européen de Lisbonne en 2000...

Impliquer les citoyens et leurs représentants dans le processus décisionnel est de toute évidence le meilleur moyen de tendre vers la compréhension des politiques européennes... et leur justesse !

#### L'enjeu de l'Europe sociale et de la défense des droits fondamentaux

Convention européenne des droits de l'Homme, Charte des droits fondamentaux, plus récemment Traité d'Amsterdam abordant la non-discrimination, la lutte contre l'exclusion... Des textes fondateurs d'une vision humaniste que l'Europe tend aujourd'hui souvent à oublier au profit d'une vision économique et d'une marchandisation du social. A titre d'exemple, l'enjeu des services sociaux d'intérêt général (SSIG) qui se heurte à une logique de marché et d'appel d'offres au détriment des droits sociaux fondamentaux des personnes.

Comment des citoyens pourraient-ils alors se retrouver dans un projet européen s'il ne parle pas d'eux, de leurs difficultés, de leur droit à la liberté et à une vie digne mais les enferme dans un carcan économique ?

C'est en portant des valeurs fortes reposant sur les droits fondamentaux des personnes que l'Europe sera celle des citoyens et pas seulement celle des Etats.

Il est donc de la responsabilité de nos décideurs politiques nationaux, mais aussi des instances européennes, voire de la société civile, de lutter contre la méconnaissance que les citoyens ont de l'Europe. Ne serait-ce que pour que chacun puisse savoir s'il est « pour » ou « contre ». Démocratiquement.

Et, parce que quelle que soit son opinion, il ne paraît plus envisageable de « faire sans » l'Europe, autant s'en emparer dans un dessein social, humain et solidaire. « Faire avec », dans une démarche d'ouverture vers d'autres cultures, de confrontation de politiques, de partenariat et de dialogue.

*Jean-Marie Barbier, président de l'APF*

## Brèves d'actu

### Elections européennes : *Rien pour les personnes handicapées sans les personnes handicapées !*

L'Europe compte plus de 50 millions de citoyens handicapés, ce qui représente près de 15 % de sa population. Une famille sur quatre compte en son sein un membre handicapé...

Aussi, à l'occasion des élections européennes, le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE) et le Forum européen des personnes handicapées (FEPH) ont-ils élaboré une plate-forme commune afin de sensibiliser tous les candidats aux enjeux de la politique européenne du handicap. Intitulée *Rien pour les personnes handicapées sans les personnes handicapées*, elle définit le top 10 des priorités pour que la discrimination des personnes handicapées devienne de l'histoire ancienne :

1. égalité d'accès pour voter et participer aux campagnes électorales ;
2. un Parlement européen pour tous ;
3. la ratification rapide et la mise en œuvre, notamment en France, de la Convention internationale des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées ;
4. un Pacte général du handicap qui ébauche des buts et des objectifs à l'échelon de l'Union européenne ;
5. le droit de participer au processus décisionnel de l'Union européenne et une intégration globale du handicap dans l'ensemble des politiques européennes et nationales ;
6. l'égalité d'accès et des chances en matière d'éducation ;
7. l'égalité de traitement en matière d'emploi ;
8. le droit à la protection sociale, à la sécurité sociale et à un revenu décent ;
9. le droit à une vie indépendante au sein de la communauté et à poser nos propres choix de vie ;
10. le droit d'accès aux biens, aux services, aux transports publics, aux infrastructures publiques, aux outils de communication et d'information.

Plus d'informations > [www.cfhe.org](http://www.cfhe.org)  
et [www.disabilityvotescount.eu](http://www.disabilityvotescount.eu)

### Le droit de partir en vacances !

Le service vacances de l'APF, APF Evasion, vient de lancer sa campagne de recrutement de bénévoles pour cet été : "Qu'est-ce que vous faites pour les vacances ?". En effet, chaque année, nombre de vacanciers en situation de handicap ont besoin de l'aide d'accompagnateurs "valides" pour partir en vacances, et ainsi accéder à une parenthèse de loisirs bien néces-

saire et légitime. 2 000 bénévoles sont attendus pour cet été. Le but : apporter une aide personnalisée à 1 200 vacanciers, de juin à fin septembre, lors des séjours organisés par l'APF.

APF Evasion agit depuis 75 ans pour que les personnes en situation de handicap puissent partir en vacances. Aujourd'hui, ce service organise tous les ans plus de 100 séjours pour enfants et adultes avec un handicap moteur, y compris des personnes avec un polyhandicap. En complément, il développe une démarche de conseil et d'aide aux vacances, et permet à plus de 300 jeunes de participer à des séjours "ordinaires".

APF Evasion gère aussi une dotation financière de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et redistribue des aides pour des projets de vacances individuelles ou en groupe. Enfin, le service apporte un conseil technique aux professionnels du tourisme pour promouvoir la diversité de leur offre de services auprès des publics en situation de handicap.

Grâce à APF Evasion, près de 1 600 personnes en situation de handicap ont pu partir en France ou à l'étranger en 2008 (intégrations et séjours).

Plus d'informations > [www.apf-evasion.org](http://www.apf-evasion.org)

### L'APF fête la musique le 21 juin !

Depuis 2001, l'APF organise chaque année un concert intitulé "UnisSon" à l'occasion de la fête de la musique. Objectif : offrir une scène où artistes, amateurs et professionnels, en situation de handicap et valides, se produisent ensemble, contre les discriminations. Le concert s'appuie également sur des projets culturels et éducatifs menés pour des jeunes en situation de handicap, leur permettant ainsi de progresser vers un objectif motivant : se produire sur une scène professionnelle. Rendez-vous donc avec UnisSon, *la scène qui unit les différences*, le 21 juin prochain sur la place d'Italie à Paris, à partir de 16 heures, pour un concert gratuit !

### Les "1 000 km pour l'accessibilité" du 2 au 12 juin 2009 !

Parce que 2015, date butoir pour une France accessible c'est demain, parce qu'il est urgent d'agir, les adhérents de l'APF se mobilisent !

Du 2 au 12 juin, ils organisent un relais entre Clermont-Ferrand et Paris, avec un adhérent sportif, Philippe Tintilier, qui fera tout le parcours en fauteuil roulant : 1000 km à effectuer, 11 jours d'effort, une moyenne de 15 km/heure chaque jour, une centaine de communes traversées et 11 villes étapes.